

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 22 mars 2011 à 18 h 15 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Sylvie Dupont-Simard, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Madame Johanne Harvey

Madame Line Lecours
Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

EST AUSSI PRÉSENT, monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 41 0311 : Madame la commissaire Johanne Harvey
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document
CE 0311-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 42 0311 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 15 février 2011 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire représentante du comité de parents Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0311-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement


Président

Secrétaire

Projet de
règlement

Consécutivement, les membres du comité exécutif considèrent les sujets présentés par les Services du secrétariat général et communications.

RÉSOLUTION CE 43 0311 : CONSIDÉRANT, en référence aux articles 162 et 182 de la Loi sur l'instruction publique, que le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT la volonté du comité exécutif de modifier le règlement existant notamment quant à l'heure de la tenue des séances ordinaires du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que des consultations et la publication d'avis public sont requises par la loi préalablement à l'adoption de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit déposé, aux fins de consultation, le projet de Règlement sur la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du comité exécutif décrit au document CE 0311-03.

Adopté unanimement

À 18 h 20, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 44 0311 : Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

Sylvie D. Simard

SECRÉTAIRE

Me Suzanne Laporte

S.D.S.
Président
Se
Secrétaire